



# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 02 17

### Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES  
Mmes ANTONI, BERNARD, CROUZETTE, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

### Absents/Représenté(e)s :

M. RASSION, M. JACQUET (procuration à Mme CROUZETTE), Mme COURBIER (procuration à Mme VILLATOUX), Mme JAN (procuration à M. ARTIGUES)

Secrétaire de Séance : M. RHODES Romuald

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h10.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 12 16**

N'ayant appelé aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18).

### **2. Approbation des comptes de gestion**

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils constituent l'enregistrement en partie double des opérations ordonnancées par M. le maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine.

Concernant le budget principal (commune), une différence de 19500€ est constatée entre le compte de gestion et le compte administratif. M. le maire explique que cette différence vient du mandatement d'office par le préfet de la somme de 19 500€ (prêt relais syndicat Naves Tulle Seilhac) – sujet plusieurs fois débattu en conseil municipal. Ce montant n'est pour le moment pas constaté dans la comptabilité de la commune, car une procédure est en cours devant le tribunal administratif.

M. Artigues demande si la différence entre les comptes enregistrés en perception et le compte administratif ne risque pas de poser de problème à l'avenir.

M. le maire répond que c'est la forme possible compte tenu de la procédure administrative en cours ; il ajoute que les consignes de la trésorerie et de la préfecture ont été suivies.

15 pour, 3 abstentions.

### **3. Approbation des comptes administratifs**

M. le maire présente les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes. Il ne participe pas au vote.

- BUDGET PRINCIPAL : M. le maire indique que le résultat de fonctionnement (183583,85) est inférieur à ce qui avait été prévu en début d'année ; cette différence s'explique principalement par la baisse de 37 000 € de la DGF (dotation de fonctionnement versée par l'Etat).

M. le maire détaille ensuite chaque chapitre de fonctionnement, et fait un point sur les différentes opérations d'investissement réalisées.

Il souligne l'importance du travail des agents dans la gestion et l'exécution des différents budgets.

M. Mazeaud précise que le déficit d'investissement était de 341000€ fin 2015 ; il est de 230000€ fin 2016.

14 pour, 3 abstentions

- BUDGET ALSH : Mme CROUZETTE fait part de la baisse de fréquentation constatée depuis la rentrée de septembre, et indique qu'une enquête de satisfaction a été diligentée, certaines remarques ont été prises en compte pour redynamiser ce service.

Unanimité

- BUDGET ASSAINISSEMENT : Après avoir présenté brièvement l'exécution budgétaire de l'année 2016, M. le maire fait un point sur le diagnostic assainissement en cours, qui a pris du retard. Il indique également que l'agglo doit prendre la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (les conditions du transfert ne sont pour le moment pas définies).

Unanimité

- BUDGET LOTISSEMENT LA VALETTE : M. le maire indique qu'il reste 2 lots à vendre ; il précise qu'il serait opportun que le budget soit clôturé en 2017, et indique être en relation avec Corrèze Habitat pour la vente des deux derniers lots.

Unanimité

- BUDGET LOTISSEMENT LES GRILLONS : pas d'exécution en 2016.

Unanimité

#### **4. Affectation du résultat budget principal**

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 (183583,85) est affecté à la section d'investissement – budget 2017.

15 pour, 3 abstentions

#### **5. Affectation du résultat budget principal**

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 (46 623,06) est répartie comme suit :

Section d'investissement – budget 2017 : 16 766,15€

Section de fonctionnement – budget 2017 : 29 856,91€

Unanimité

#### **6. Adoption des budgets, exercice 2017**

Monsieur Mazeaud présente le budget principal de la commune, en commençant par la section de fonctionnement. Il insiste sur la baisse des charges de personnel, et sur la nouveauté pour cet exercice 2017, les dotations aux amortissements. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse ; M. Mazeaud précise que chacun doit bien comprendre la nécessité de faire des efforts budgétaires.

Concernant la section d'investissement, une présentation est faite de chaque opération prévue.

M. Bouilhac déplore le manque de moyens.

M. Artigues demande si la commune a bénéficié de la subvention demandée auprès de M. le Sénateur pour l'achat du tractopelle.

M. le maire répond que la subvention n'a pas été accordée, mais que d'autres demandes seront faites en 2017

Fonctionnement : 1 720 319,00€

Investissement : 845 088,84€

15 pour, 3 abstentions.

M. Mazeaud présente ensuite les budgets annexes (assainissement, ALSH, lotissement la valette et lotissement les grillons). Ces budgets ne présentent pas de particularités, ils sont adoptés à l'unanimité.

*ALSH*

*Fonctionnement : 84 670,00€*

*Investissement : 9985,49€*

*Assainissement*

*Exploitation : 209779,94€*

*Investissement : 169 896,26€*

*Lot. La Valette*

*Fonctionnement : 69277,90€*

*Investissement : 45352,80*

*Lot. Les Grillons*

*Fonctionnement : 108273,49€*

*Investissement : 108273,49€*

### **7. Demande de subvention, achat d'un TBI**

M. le maire explique que le programme Ecoles Numériques est reconduit pour l'année 2017 ; à ce titre, l'Etat et le Conseil Départemental subventionnent à hauteur de 80% l'investissement.

Il propose d'équiper l'école d'un nouveau TBI.

Unanimité

### **8. Demande de subvention, installation d'un nouveau système de chauffage à l'ALSH**

M. le maire indique que le système de chauffage à l'ALSH est défectueux, et énergivore. Il propose l'installation d'une chaudière gaz, et indique que des subventions peuvent être accordées par l'Etat (DETR). Il indique également que M. le sénateur a été sollicité dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Adoption à l'unanimité

### **9. Demande de subvention Plateaux avenue Jean Vinatier**

M. le maire indique que les différentes réunions de la commission sécurité routière ont abouti à la décision de mettre en place 2 plateaux ralentisseurs, avenue Jean Vinatier. L'un serait positionné au niveau du collège, l'autre au niveau de la clinique vétérinaire. Le Conseil Départemental est le partenaire financier de cette opération.

Adoption à l'unanimité

### **10. Demande de subvention, lotissement La Valette et le Puy Pinson**

M. le maire indique qu'il devient urgent de procéder au revêtement des voiries au lotissement la Valette (allée des chevreuils), et du Puy Pinson (allée des écureuils). Il précise qu'une subvention peut être attribuée par le conseil départemental pour cette opération.

Adoption à l'unanimité.

### **11. Demande de subvention, tapis du dojo**

Dans le cadre de projet de développement local, le crédit agricole participe financièrement à certaines opérations ; il est donc sollicité pour l'achat de tapis au dojo.

Adoption à l'unanimité

### **12. Convention d'occupation du dojo**

M. le maire rappelle que l'association ATous Cirk occupe le dojo plusieurs fois par semaine, afin de faire découvrir les pratiques du cirque aux petits et aux grands. Il indique avoir rencontré à plusieurs reprises les responsables de l'association, afin de convenir des conditions d'utilisation du dojo ; afin de finaliser l'accord, une convention doit être signée ; elle prévoit entre autre une participation financière de l'association à hauteur de 30€ par mois d'utilisation.

Adoption à l'unanimité

### **13. Compétence PLUI Agglo**

M. le maire indique que la loi ALUR a prévu le transfert de la compétence PLU à l'agglo à compter du 27 mars 2017, sauf si, dans les 3 mois précédents cette date, un quart des communes de l'agglo, représentant 20% de la population, se sont prononcées contre ce transfert.

Le maire rappelle que le PLU de Seilhac est en cours, et que les travaux avancent avec le cabinet qui a repris le dossier à l'automne 2016.

M. Bouilhac indique que ce pourrait être séduisant, car ce transfert pourrait conduire à une harmonisation du territoire. M. Faucher se demande comment harmoniser sur un territoire si vaste. M. Rhodes précise l'existence du SCOT, qui donne déjà des orientations, que les PLU doivent respecter.

Nombreux élus s'interrogent sur la perte d'une nouvelle compétence au profit de l'agglo (après la voirie, le ramassage des ordures, le SPANC, l'économie, l'assainissement en 2018...)

Certains précisent qu'il s'agit en plus d'une compétence intéressante. M. Faucher se demande ce qu'il adviendra si les élus ne peuvent plus s'imposer dans la gestion du territoire communal ; Mme Crouzette souligne la proximité nécessaire avec les habitants. En éloignant le lieu de décision, cela risque de compliquer les choses.

Le débat se détournant peu à peu vers le sujet de l'agglo, les élus conviennent qu'il faut se prononcer sur le sujet du PLUI.

Le conseil municipal refuse que Tulle Agglo devienne compétente en matière de PLU à compter du 27 mars 2017.

15 voix pour le refus, 3 abstentions.

La séance est levée à 22h30